

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 JANVIER 2026**

L'an 2026, le 19 janvier à 19 heures

Les membres de l'association Toutes à l'école, association déclarée à la préfecture de Lille sous le numéro 48 780 77 86 000 65 et publiée au *Journal Officiel* du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour salle Etienne-Pernet, 15, place Etienne Pernet, 75015 Paris, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 18 décembre 2025 et adressées à tous les adhérents de l'association par lettre ou par courrier électronique.

En l'absence de la présidente-fondatrice de l'association, actuellement en mission sur le campus Happy Chandara, au Cambodge, l'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Anne Laviron, en sa qualité de secrétaire générale de l'association, assistée de Madame Cécile Planchot, responsable des partenariats et de la communication de l'association, désignée secrétaire de séance.

Une feuille d'émargement a été mise à disposition et signée par tous les membres présents. Ladite feuille de présence permet de constater que 71 membres votants sont présents et que 52 membres sont valablement représentés.

### **Allocution de bienvenue**

Madame Anne Laviron ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale extraordinaire.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

### **Approbation des statuts modifiés de l'association**

### **Résolution : approbation des statuts modifiés de l'association**

La présidente de séance rappelle que deux documents ont été adressés aux membres avec la convocation : les anciens statuts et les statuts modifiés. Elle précise que la révision des statuts a été

112, rue de Paris  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
[contact@toutesalecole.org](mailto:contact@toutesalecole.org)  
[www.toutesalecole.org](http://www.toutesalecole.org)



*Toutes à l'école est une association Don en Confiance depuis 2011. Don en Confiance est un organisme indépendant qui contrôle la bonne utilisation des dons. Pour en savoir plus : [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)*



établie avec notre avocate spécialisée et en expose les différentes raisons. Elle soumet au vote le texte des articles modifiés des statuts tel qu'adressé aux membres en annexe des présentes.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents, étant précisé que le texte des statuts modifiés est annexé au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire, la présidente de séance déclare la séance levée à 19h30 et invite les adhérents à passer à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'association.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

Fait à Paris, le 19 janvier 2026

La présidente de séance  
Madame Anne Laviron

La secrétaire de séance  
Madame Cécile Planchot

ANNEXE : statuts modifiés.

112, rue de Paris  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
[contact@toutesalecole.org](mailto:contact@toutesalecole.org)  
[www.toutesalecole.org](http://www.toutesalecole.org)



*Toutes à l'école est une association Don en Confiance depuis 2011. Don en Confiance est un organisme indépendant qui contrôle la bonne utilisation des dons. Pour en savoir plus : [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)*